

Paris le 10 Novembre 2014

Objet : REPONSE DE PNEUTECH SAS ET DE RECYCLAGE AUTOMOBILE AUX ATTAQUES D'ALIAPUR ET DU SITE INTERNET APRES-VENTE AUTO.COM

Madame, Monsieur,

RECYCLAGE AUTOMOBILE actionnaire de PNEUTECH SAS est devenue l'association leader en France du recyclage des Véhicules Hors d'Usage et des pneumatiques usagés.

Considérant l'offre de reprise des pneumatiques usagés par PNEUTECH SAS à un prix pouvant atteindre 70 €HT/tonne, l'association a reçu plus de 600 demandes d'adhésion.

Ce succès dérange fortement ALIAPUR qui se sent menacée dans son existence et diffuse ainsi des communiqués de presse et met en œuvre des actions qui se résument à :

- tenter de faire taire PNEUTECH SAS et RECYCLAGE AUTOMOBILE en l'inondant de procédures en diffamation. Les juges qui avaient été saisis d'une demande d'ALIAPUR d'interdire à PNEUTECH SAS et à son président le droit de s'exprimer publiquement sur ALIAPUR ont rejeté au nom de la liberté d'expression prévalant en France cette demande. Des journalistes comme Michel ROUX et Eric BIGOURDAN avaient été sollicités par ALIAPUR pour venir témoigner au tribunal contre PNEUTECH SAS. Ils ne se sont finalement pas rendus au prétoire. Cela est une bonne chose car le contraire aurait signifié un lien de dépendance entre ALIAPUR et certains médias. Cette stratégie a échoué puisque RECYCLAGE AUTOMOBILE diffuse un magazine reconnu sur la place qui déplaît à ALIAPUR et à APRES VENTE AUTO.COM qui voit dans ce dernier un concurrent et puisqu'ALIAPUR a perdu son procès.

- dénigrement : c'est ainsi que lors de la création de PNEUTECH SAS en décembre 2012, monsieur Eric FABIEW, directeur général d'ALIAPUR, avait écrit au journal LE PNEUMATIQUE en dénigrant PNEUTECH SAS et ses dirigeants. Interpellée ALIAPUR n'a jamais contesté les faits et avait même afin de se rattrapé invité PNEUTECH SAS à se rendre au siège d'ALIAPUR pour lui faire « miroiter » des contrats.

- rabaisser, mépriser et ignorer en permanence RECYCLAGE AUTOMOBILE, PNEUTECH SAS et ses dirigeants alors qu'en consommant 110 000 tonnes/an, ils deviennent le premier consommateur de pneumatiques usagés en Europe.

- déstabiliser PNEUTECH SAS et ses dirigeants devant les banques et autres partenaires : ALIAPUR s'était engagée devant une « femme de loi », avocat au barreau de Paris, qui a établi un certificat d'authenticité de la transaction à livrer 30 000 tonnes/an de pneumatiques usagés au prix de 70 € HT/tonne. PNEUTECH SAS était allée alors voir les banques se prévalant d'un accord avec ALIAPUR. Puis pour torpiller PNEUTECH SAS et casser ses projets, ALIAPUR a écrit ne s'être jamais engagée sur un tel contrat alors que nous avons un document prouvant le contraire.

- user PNEUTECH SAS et RECYCLAGE AUTOMOBILE dans des procédures judiciaires qu'ALIAPUR a suscité en raison de son comportement

- décrédibiliser PNEUTECH SAS, RECYCLAGE AUTOMOBILE et ses dirigeants en faisant croire qu'ils seraient hors la loi en proposant une offre de reprise totalement illégale. Or celle-ci ne fait que se conformer aux prescriptions posées par le ministère de l'écologie. A ce jour ALIAPUR n'a toujours pas indiqué à la presse et aux garages en quoi l'offre de RECYCLAGE AUTOMOBILE serait illégale. En raison de l'absence de toute justification juridique, les allégations d'ALIAPUR caractérisent l'acte de concurrence déloyale.

- désinformer la presse et les garages en diffusant des informations mensongères : c'est ainsi qu'ALIAPUR indique sur son site internet que PNEUTECH SAS aurait perdu son procès contre ALIAPUR où il lui est réclamé la somme de 97 145 000 €. Cette somme est justifiée par un refus de vente à PNEUTECH SAS par ALIAPUR portant sur une quantité annuelle de 20 000 tonnes. PNEUTECH SAS est donc dans l'obligation d'aller s'approvisionner en Hongrie et le surcoût de transport est de 200 €/tonne. Le préjudice subi est de 200 €/tonne x 20 000 tonnes/an x 20 ans (durée du contrat de rachat d'électricité avec EDF) soit 80 000 000 €. Les 17 145 000 € restant étant justifiés par le retard pris par le projet, chaque journée de retard prise par le projet engendrant un manque à gagner de 135 000 €. PNEUTECH SAS n'a nullement perdu le procès comme tente de l'insinuer ALIAPUR, l'affaire n'ayant été nullement jugée sur le fond.

- diaboliser RECYCLAGE AUTOMOBILE, PNEUTECH SAS et ses dirigeants en effrayant les garages, carrosseries et les journalistes sur leurs projets. C'est ainsi qu'ALIAPUR a manipulé monsieur Jérémie MORVAN, rédacteur en chef de APRES VENTE AUTO.COM, en faisant croire à ses lecteurs que notre société, son actionnaire principal et ses dirigeants seraient des fous pour avoir déclaré une « guerre folle » à ALIAPUR alors que la démarche qui vise à créer un réseau de collecte alternatif à celui d'ALIAPUR n'est que la conséquence du refus de vente d'ALIAPUR à PNEUTECH SAS et d'un abus de position dominante. Me Julie BELLESORT, conseil de PNEUTECH SAS et de RECYCLAGE AUTOMOBILE considérant que ces propos portaient atteinte à l'honneur et à la considération des parties visées et que l'article manquait de prudence et d'objectivité a décidé de lancer une procédure en diffamation contre monsieur Jérémie MORVAN. Il est regrettable qu'un journaliste devienne l'instrument d'ALIAPUR pour régler ses comptes avec PNEUTECH SAS et RECYCLAGE AUTOMOBILE. Compte tenu de la gravité des propos tenus envers nous nous tenions à rétablir au sein de la profession des garages et des journalistes que nous reconnaissons pleinement la vérité des faits. APRES VENTE AUTO.COM a véritablement « lynché » sur la place publique RECYCLAGE AUTOMOBILE, PNEUTECH SAS et ses dirigeants qui ont un très beau projet pour la filière automobile française et rappelons que plus de 10 projets de ce type ont vu le jour aux USA et au Japon. Pourquoi donc ce projet ne pourrait voir le jour en France ? ALIAPUR et APRES VENTE AUTO.COM semblent ignorer que nous vivons dans une économie de marché où seule la concurrence permettra d'assainir le marché de la collecte. La guerre du pneumatique usagé est donc totalement imputable à ALIAPUR.

- détourner l'attention des journalistes et des garages du débat principal qui est l'apparition d'une filière de collecte en pneumatiques usagés concurrente à celle d'ALIAPUR qui offre de l'argent aux garages et centres VHU. Dans son article, monsieur Jérémie MORVAN démontre qu'en ne parlant pas de l'offre de 70 €/HT/tonne proposée par PNEUTECH SAS et RECYCLAGE AUTOMOBILE, **il ne travaille pas dans l'intérêt des garages et des centres**

VHU qui sont pourtant ses lecteurs qui ont tout intérêt à voir leur pneumatiques usagés repris moyennant rétribution mais pour ALIAPUR qui tente d'étouffer le concept de la reprise rémunérée. Il détourne également ses lecteurs de l'attention qu'ils ont porté pour l'offre de PNEUTECH SAS et de RECYCLAGE AUTOMOBILE en diabolisant ses architectes. Cette stratégie échouera les garages et carrosseries n'étant pas dupes de la manœuvre.

Pour celles et ceux qui ne l'auraient pas encore fait, nous vous invitons à rejoindre notre réseau qui respecte toutes les lois en vigueur en adhérant à RECYCLAGE AUTOMOBILE selon contrat de reprise joint.

RECYCLAGE AUTOMOBILE vous attribuera une action gratuite de PNEUTECH SAS qui vous permettra d'encaisser une partie des bénéfices indexés sur les cours de l'acier (270 €/tonne), du cobalt (40 000 €/tonne) et de l'oxyde de zinc (2000 €/tonne).

PNEUTECH SAS comptant à ce jour plus de 200 actionnaires et qui deviendra à terme une entreprise au capital populaire et responsable.

Restant à votre disposition, veuillez agréer, Madame, Monsieur, nos salutations



Grégoire JOVICIC
Président